

COMMUNE DE MOHON
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 23 novembre 2017 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 23 novembre 2017 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM	X			
LE QUEUX Pascal	CM	X			
VANDEKERKOVE Marie-Véronique	CM		Pouvoir à Mr CARO Jean-François		
LALYCAN Claudine	CM	X			
GUILLEMAUD Marc	CM	X			
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM			X	
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM	X			X
TOTAL	14	12	01	01	

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	12	01	13

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur HOUEIX Ludovic pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 1 – 1.12.2017 – TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2018

- Fixation des tarifs communaux année 2018 (location de salles, photocopies, concessions au cimetière, barrières de police...)

- délibération à prendre

Madame le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux Finances qui fait savoir que la Commission Finances réunie le 20 novembre 2017 propose de :

- maintenir les tarifs pour les photocopies, concessions, espace cinéraire et columbarium au cimetière et location des barrières de police.

- pour les locations de salles communales (salle polyvalente et salle du mille clubs) :

* supprimer les tarifs pour les vins d'honneur et les intégrer dans le tarif de location sans repas en maintenant les tarifs en vigueur.

* supprimer les tarifs pour les mariages (seuls) ou retour de mariage et regroupement des mariages et retours de mariage en maintenant les tarifs en vigueur.

- pour les Associations (salle polyvalente et salle du mille clubs):

* Associations locales : suppression du tarif payant pour les locations au-delà de 4 par an.

* Associations extérieures ou autres organismes : nouveaux tarifs pour 2018 comme suit : augmentation du tarif pour la salle polyvalente soit 180 euros et maintien du tarif pour la salle du mille clubs soit 102 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 pour), approuve à l'unanimité la proposition de la Commission Finances et fixe comme ci-après les tarifs communaux pour l'année 2018 :

A noter que :

Chaque salle ne sera louée qu'une seule fois sur une période de 2 jours qui se suivent pour faciliter les états des lieux.

Il est décidé de fermer la salle d'animation. La clé devra être demandée à la mairie pour pouvoir y accéder lors des locations afin d'éviter que celle-ci soit utilisée et non nettoyée par les utilisateurs lors des locations.

TARIF DES SALLES COMMUNALES – ANNEE 2018

Classes : demi-tarif appliqué

<u>SALLES</u>	<u>TARIF COMMUNE</u>	<u>TARIF HORS COMMUNE</u>
<u>SALLE POLYVALENTE</u>		
Mariage et retour de mariage	357 euros	612 euros
Location sans repas	77 euros	153 euros
Location journée avec repas	102 euros	204 euros
Obsèques	Gratuit	-----
Caution	500 euros	500 euros
Nettoyage par société de nettoyage	Selon tarif fixé par la société	Selon tarif fixé par la société
<u>SALLE DU MILLE CLUBS</u>		
Mariage et retour de mariage	235 euros	408 euros
Location sans repas	51 euros	102 euros
Location journée avec repas	82 euros	150 euros
Obsèques	Gratuit	-----
Caution	200 euros	200 euros
Nettoyage par société de nettoyage	Selon tarif fixé par la société	Selon tarif fixé par la société
<u>ASSOCIATIONS</u>		
Associations locales	Gratuit	gratuit
Associations extérieures ou autres organismes (exemple : CMB, Groupama, Crédit Agricole)	180 euros	102 euros

DELIBERATION N° 2 – 1.12.2017 – RECONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS

- Présentation du résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée (avis de la Commission d'Ouverture des Plis)

- Choix des entreprises

- Autorisation de signature des marchés par le Maire

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée.

Le Conseil municipal, après délibération et un vote à main levée retient les offres suivantes pour la reconstruction du centre culturel du mille clubs :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS OFFRES HT	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
1- Désamiantage	SFB de Theix Noyalo (56)	11 835 HT	10 voix pour 3 abstentions
2 – Terrassements généraux- vrd- Gros Oeuvre	ROUXEL de Mohon (56)	78 500 HT	11 voix pour 2 abstentions
3 – Charpente métallique	Construction GUILLARD de Locminé (56)	37 056,25 HT	11 voix pour 2 abstentions
4 – Couverture	LE PRIOL de Pontivy (56)	27 527,80 HT	11 voix pour 2 abstentions
5 – Bardage métallique	LUDEL de Locqueltas (56)	31 100 HT	11 voix pour 2 abstentions
6 – Menuiseries extérieures	GOUEDARD de Crédin (56)	27 000 HT	11 voix pour 2 abstentions
7 – Menuiseries intérieures	GOUEDARD de Crédin (56)	10 500 HT	11 voix pour 2 abstentions
8 – Plâtrerie – cloisons – isolation	RAULT de Rohan (56)	13 844,76 HT	11 voix pour 2 abstentions
9 – Faux plafonds	SOQUET de Merdrignac (22)	8 793,44 HT	11 voix pour 2 abstentions
10 – Revêtements de sols – faïences	COCHET de Mauron (56)	16 822,77 HT	11 voix pour 2 abstentions
11 – Peinture-revêtements muraux	COLOR TECH de Ploërmel (56)	5 567,74 HT	11 voix pour 2 abstentions
12 – Electricité courant faible	PHILIPPE de La Trinité Porhoët (56)	16 496 HT	11 voix pour 2 abstentions
13 – Plomberie sanitaire	GROUPE JM de Loudéac (22)	23 373 HT	11 voix pour 2 abstentions
TOTAL		308 416,76 HT	

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble du marché.

DELIBERATION N° 3 – 1.12.2017 – ECOLE SAINT LOUIS – PLOERMEL – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE CANTINE – CLASSE ULIS – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 - RECTIFICATIF

- Demande de rectification de la délibération N° 2 du 20 octobre 2017 pour erreur matérielle
- Délibération à prendre

Madame le Maire rappelle la délibération N° 2 du 20 octobre 2017 dans laquelle une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction.

Elle propose d'apporter une modification à ladite délibération en ce sens que le montant alloué à l'Ecole St Louis de Ploërmel pour l'année scolaire 2017/2018 est la différence entre le prix du repas pratiqué dans cet établissement et celui pratiqué à la Cantine Municipale de Mohon soit (4 euros 80 – 3 euros 10) soit 1 euro 70 par repas.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette proposition.

DELIBERATION N° 4 – 1.12.2017 – PLATEFORME IXBUS POUR ECHANGES DEMATERIALISES – HELIOS ET ACTES – DEMANDE DE RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 16 NOVEMBRE 2017

- Demande de retrait de la délibération du 16 novembre 2017 suite à erreur JVS MAIRISTEM
- Délibération à prendre

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération N° 2 du 16 novembre 2017 en ce sens que le changement de tiers de télétransmission ne concerne pas les échanges dématérialisés ACTES (maintien des conventions avec MEGALIS et PLOERMEL COMMUNAUTE) . Il concerne uniquement les échanges dématérialisés HELIOS pour lequel la Commune a opté depuis 2013 pour un parapheur électronique auprès de SRCI via JVS mairistem (changement du nom de IXBUS de srci vers ixchange de jvs mairistem).

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette proposition.

DELIBERATION N° 5 – 1.12.2017 – FDGDON – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MULTISERVICES 2018/2019 ET 2020

- Présentation de la proposition de renouvellement de la convention multi services auprès du FDGDON pour la période 2018-2018-2020
- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement de la convention multiservices auprès du FDGDON pour la période 2018-2019-2020 pour un montant annuel de 120 euros 38.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette proposition.

DELIBERATION N° 6 – 1.12.2017 – ASSAINISSEMENT – SATESE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

- Présentation de la proposition d'avenant N° 1 à la convention, pour l'année 2018.
- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la proposition du SATESE pour passer un avenant N° 1 à la convention pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à la signature de cet avenant.

DELIBERATION N° 7 –1.12.2017 – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

- Présentation de la demande de l'OGEC de l'Ecole des Saints Anges à MOHON pour une subvention pour la classe de neige du 4 février au 9 février 2018
- Présentation de la demande du Collège Sainte Anne de La Trinité Porhoët pour une subvention pour un voyage au Périgord du 28 mai au 2 juin 2018
- Présentation de la demande du Collège Sainte Anne de la Trinité Porhoët pour une subvention pour un voyage en Allemagne du 8 au 18 mai 2018
- Délibérations à prendre

Madame le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux Finances qui fait lecture des courriers de l'OGEC de l'Ecole des Saints Anges de MOHON et du Collège Sainte Anne de LA TRINITE PORHOET qui sollicitent des subventions pour des voyages scolaires.

Elle ajoute que les Commissions Affaires Scolaires et Finances réunies le 20 novembre 2017 proposent de fixer à 20 euros le montant à attribuer à chaque élève participant à ces voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à ces demandes comme suit :

- OGEC Ecole Sts Anges à MOHON : avis favorable pour attribuer une subvention de 20 euros par élève participant au séjour à MOURTIS (Haute Garonne, Pyrénées) du 4 février 2018 au 9 février 2018 (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention). 37 élèves sont concernés.
- COLLEGE SAINTE ANNE à LA TRINITE PORHOET : avis favorable pour attribuer une subvention de 20 euros par élève participant au séjour en Allemagne du 8 au 18 mai 2018 (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention). 6 élèves sont concernés.
- COLLEGE SAINTE ANNE à LA TRINITE PORHOET : avis favorable pour attribuer une subvention de 20 euros par élève participant au séjour au Périgord du 28 mai 2018 au 2 juin 2018 (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention). 11 élèves sont concernés.

Le Conseil Municipal examinera chaque nouvelle demande de subvention pour les voyages scolaires.

DELIBERATION N° 8 –1.12.2017 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE MOHON

- Présentation du compte d'affermage et du rapport annuel du délégataire STGS – année 2016

- Présentation du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif – RPQS – année 2016)

- Délibérations à prendre

Madame le Maire fait la présentation :

- du compte d'affermage et du rapport annuel du délégataire STGS – année 2016
- du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif – année 2016.

Le Conseil Municipal prend acte et accepte à l'unanimité (13 voix pour) ces documents et décide de mettre en ligne le rapport annuel du Maire validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

DELIBERATION N° 9 –1.12.2017 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF FIXATION DES TARIFS DE LA SURTAXE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2018

- Fixation des tarifs de la surtaxe communale pour l'année 2018

- Délibération à prendre

Madame le Maire rappelle les tarifs en vigueur pour la surtaxe communale pour l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après délibération émet un avis favorable pour le maintien des tarifs en vigueur à savoir :

- Abonnement (part communale) = 50 euros HT/an
- Consommation (part communale) = 0 euro 63 HT par M3

DELIBERATION N° 10 –1.12.2017 – CHENIL SERVICE - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

- Proposition de renouvellement du contrat à compter du 1^{er} janvier 2018

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat avec CHENIL SERVICE à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Coût annuel est de 809 euros 65 HT (forfait annuel HT/habitant fixé à 0 euro 793 HT).

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable au renouvellement de ce contrat.

INFORMATION DIVERSE ET QUESTIONS DIVERSES

- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal

Décision N° 49 : décision le 16 novembre 2017 d'achat de numéros de maisons et de panneaux de signalisations avec la société SIGNAUD GIROD d'Avranches pour un montant de 909 euros 56 HT.

La séance est levée à 22 heures 30.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

1. Tarifs communaux année 2018
2. Reconstruction du centre culturel du mille clubs
3. Ecole St Louis de PLOERMEL – demande de participation financière aux frais de cantine – classe ULIS – année 2017/2018 – rectificatif
4. Plateforme IXBUS pour échanges dématérialisés – Hélios et Actes-demande de retrait de la délibération N° 2 du 16 novembre 2017
5. FDGDON – proposition de renouvellement de la convention multiservices 2018/2019 et 2020
6. ASSAINISSEMENT – Satèse – avenant N° 1 à la convention pour l'année 2018
7. Etablissement scolaires – demande de subvention pour voyages scolaires
8. Assainissement collectif de la Commune de MOHON
9. Assainissement collectif – fixation des tarifs de la surtaxe communale pour l'année 2018
10. Chenil service – proposition de renouvellement du contrat à compter du 1^{er} janvier 2018

RECAPITULATIF DE L'INFORMATION DIVERSE

Décision du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an susdits,
Délibérations 1 à 10

Publié le 15 décembre 2017

Le Maire,

Josiane DENIS

NOTA BENE : L'intégralité du procès-verbal de séance figurant sur le registre des délibérations du Conseil Municipal est consultable sur simple demande en mairie.